



Créée par François Mercier, auteur du livre « Apprendre à recevoir »  
Volume 1 numéro 5

Cette infolettre s'adresse principalement aux organismes québécois qui détiennent un statut d'organisme charitable dont les coordonnées sont disponibles sur le [site de l'Agence du Revenu du Canada](#), ainsi qu'aux personnes que la question des dons planifiés intéresse. Cliquez sur le lien suivant si [vous ne désirez plus recevoir cette infolettre](#).

**Incitez vos donateurs qui paient de l'impôt à utiliser leurs reçus pour don**

**Les reçus pour don sont l'équivalent d'argent comptant pour les donateurs qui paient de l'impôt. Plusieurs personnes les perdent ou ne les utilisent pas. Certains organismes exigent un don minimal important pour émettre un reçu, privant ainsi leurs donateurs d'un rabais d'impôt.**

J'ai une amie qui a fait une vingtaine de dons de 20 \$ à différents organismes. Sous prétexte qu'elle considérait ces montants comme insignifiants et que la liste était compliquée à inscrire à son rapport d'impôt, elle s'est privée d'un montant de 163,93 \$ d'économie d'impôt.

Le tableau ci-dessous indique les économies d'impôt rattachées à certains dons :

Montant du don	Économie d'impôt	Coût du don
200 \$	67,50 \$	132,50 \$
500 \$	212,15 \$	287,85 \$
1 000 \$	453,22 \$	546,78 \$
2 000 \$	935,37 \$	1 064,63 \$
5 000 \$	2 381,82 \$	2 618,18 \$

Incitez vos donateurs à conserver leurs reçus et à réclamer les crédits qui s'y rattachent.

**Le 15 novembre, journée de la philanthropie**

**Il est généralement reconnu qu'un donateur ne se sent pas vraiment remercié si on ne lui a pas dit « MERCI » au moins sept (7) fois.**

Au gré de mes rencontres, je suis surpris de constater que peu d'organismes ont le réflexe de remercier systématiquement leurs donateurs. Je fais des dons à plusieurs organismes chaque année, je reçois des reçus et j'apprécierais recevoir une simple note en complément à mon reçu, cette note pourrait être libellée comme suit :

« *Merci de votre don de ..., au cours de l'année, les dons reçus nous ont permis de (indiquez une ou deux de vos principales réalisations) ».*

Je vous suggère de profiter du 15 novembre pour vous donner une politique de reconnaissance de vos donateurs. Cette politique peut être très simple et contenir les principaux éléments suivants :

- accompagner chaque reçu d'une note de remerciement;
- informer systématiquement et personnellement les donateurs des principales réalisations de l'organisme, ainsi que d'un mot de remerciement;
- insérez, dans votre rapport annuel, une liste de vos principaux donateurs qui consentent à y faire publier leur nom;
- organiser, chaque année, un événement « remerciement » à l'occasion de la journée de la philanthropie.

**1906, première campagne de dons planifiés au Québec**

En consultant les archives de l'Université Laval, on retrace ce qui semble être un premier geste concret de sollicitation en dons planifiés aux environs de 1906. « *Un certain P. Bonhomme, gérant général de La Sauvegarde assurance, est chargé de faire souscrire « un million de piastres » en faveur de l'Université Laval. On s'adresse à la « classe dirigeante » en proposant la prise de police d'assurance sur la vie d'un montant minimal de 100 \$ ».* Source : CONTACT, Le magazine des diplômés et des partenaires de l'Université Laval -- Hiver 2003.

L'objectif de monsieur Bonhomme a été atteint en trois mois et, à long terme, l'Université Laval a reçu 1 million de dollars (Information transmise par monsieur Robert Larue de l'Industrielle Alliance).

La préoccupation pour les dons planifiés n'est pas récente au Québec, mais les efforts constants et répétés vont principalement aux campagnes de sollicitation annuelles.

Utiliser l'assurance vie comme moyen de créer un patrimoine pour le futur de votre organisation est un moyen peu coûteux et très rentable à long terme. Vous trouverez un exemple sur mon site au :

<http://apprendrearecevoir.com/Don-d%27assurance.php>

Pour réussir à utiliser l'assurance vie comme levier, trouvez un planificateur financier ou un conseiller en sécurité financière dans votre localité. Assurez-vous que le type d'entente que vous prenez avec cette personne respecte vos règles de déontologie.

**DANS CE NUMÉRO**

**Incitez vos donateurs qui paient de l'impôt à utiliser leurs reçus pour don**

**Le 15 novembre, journée de la philanthropie**

**1906, première campagne de dons planifiés au Québec**

**À VENIR**

Le mois prochain, nous traiterons de la promotion et de la sollicitation en dons planifiés.

Si vous avez des suggestions, des idées à soumettre ou des bons coups à partager, faites-moi parvenir un courriel à : [info@apprendrearecevoir.com](mailto:info@apprendrearecevoir.com)

**OBSERVATOIRE DE LA GESTION PHILANTHROPIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Imagine Canada a mis en place le site [Info impôt](#) pour aider les organismes de bienfaisance à comprendre ce qu'ils doivent faire pour observer les exigences de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

[Transférer cet e-mail à un ami](#)

Visiter le site de « UN HÉRITAGE À PARTAGER<sup>MD</sup> »



**Notre site WEB**

[www.apprendrearecevoir.com](http://www.apprendrearecevoir.com)

